

DÉCISION N° 2019/D391

FINANCES



ALEC (AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT) CONVENTIONNEMENT ANNUEL

Dans le cadre de notre partenariat pluriannuel avec l'ALEC, une convention annuelle est discutée entre les deux structures afin de spécifier les axes de travail prioritaires arrêtés sur l'année.

Pour 2019, le programme d'animation territoriale pour la transition énergétique de l'ALEC se décompose en deux parties, l'une dédiée exclusivement à Kerval et l'autre, plus globale, permettant de mutualiser les moyens sur des thématiques transversales et de créer une culture commune autour de la lutte contre le dérèglement climatique.

ACTIONS DEDIEES SPECIFIQUEMENT A Kerval

- Expérimentation d'un module de pyrogazéification :
 - Suivi technique et analyse des résultats sur les flux de ligneux de déchets verts/bois B/CSR selon protocole défini
 - Participation à la recherche de nouveaux flux à tester en lien avec les spécificités du territoire (coproduits agricoles, boues de STEP, pneus...)
 - Analyse de la cohérence avec les politiques territoriales (identification des critères techniques d'implantation favorables et des conditions de déploiement...)
- Organisation de rencontres techniques d'information sur l'outil de pyro-gazéification – une rencontre à destination des acteurs (entreprises et élus) du territoire (une autre pouvant être prévue en 2020 à destination du grand public)
- Proposition d'un contenu pédagogique en lien avec le projet « Maison de la Terre » sur le volet climat : stockage carbone des sols, phytostabilisation,

ACTIONS MUTUALISEES A L'ECHELLE DU PAYS DE SAINT-BRIEUC

- La mise en place d'un observatoire local de la transition énergétique, via une cartographie web et un recensement et mise en valeur des réalisations déjà existantes sur le territoire : maisons passives ou basse consommation, bâtiments performants (neufs ou rénovés), production d'énergie renouvelable (solaire, éolien, biomasse...), réseaux de chaleur...
- Un programme d'animation pour promouvoir et animer la transition énergétique :
 - Organisation d'un atelier SCOT & PCAET, sur les enjeux énergie-climat à l'échelle du Pays de St Briec (méthode « destination TEPOS »)
 - Organisation d'un groupe de travail sur l'approvisionnement énergétique des projets d'ouverture à l'urbanisation

- Organisation d'un cycle de conférences sur la transition énergétique :
- « Transition énergétique et urbanisme : quels choix énergétiques et d'aménagement, pour réduire les émissions de GES et éviter les contraintes réseau ? »
 - « Transition énergétique et développement économique : flux financiers et facture énergétique des territoires, créations et mutations d'emplois... »
 - « Transition énergétique et solidarité : peut-on accompagner les plus vulnérables vers la neutralité carbone ? »
- Organisation d'un déplacement pour les élus pour les Assises Européennes de la Transition Energétique, et pour les rencontres TEPOS (énergie & territoires ruraux)
- Organisation d'un «club technique énergie-climat», réunissant EPCI, DDTM22, SDE 22, PETR et Kerval pour échanger et créer des synergies entre les PCAET
- Mise en place d'une communication spécifique visant à « rendre concret » le changement climatique auprès des acteurs du territoire (grand public, entreprises...), à croiser les enjeux (par exemple : climat et santé publique, réchauffement climatique et vieillissement des populations, etc.), et à faire connaître des solutions ou des bonnes pratiques déjà existantes

En cas d'accord sur le programme d'actions arrêté, et en sus de sa cotisation annuelle à l'association, Kerval s'engage alors à verser une subvention au projet d'animation territoriale pour la transition énergétique de l'ALEC, **d'un montant forfaitaire et définitif de 6 300 €.**

Le Bureau Syndical après en avoir délibéré, par vote à main levée,

- ➡ **AUTORISE le Président** à signer la convention annuelle d'application 2019 pour la somme indiquée ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
A Saint-Brieuc, le 14 février 2019

**Le Président
Thierry BURLLOT**



KERVAL CENTRE ARMOR BUREAU DU14 FÉVRIER 2019

Convocation du 06 février 2019

Nombre de membre du bureau : 14

L'an deux mil dix-neuf le quatorze octobre à dix heures trente, les membres du bureau syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis au siège administratif à Saint-Brieuc, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivité territoriales : Mr Thierry BURLOT

NOM	ELUS DE	PRESENT	ABSENT EXCUSE
Thierry BURLOT	SMITOM Launay Lantic	X	
Claude BLANCHARD	St Brieuc Armor Agglomération		X
Jean-Luc BARBO	LAMBALLE Terre et Mer	X	
Marie-France BOULDÉ	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Bruno BEUZIT	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean Michel GEFFROY	SMITOM Launay Lantic		X
Claude LAYEC	DINAN Agglomération		X
Françoise LE FUR	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Christian LE MAITRE	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean Yves LOYER	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean MÉGRET	LAMBALLE Terre et Mer	X	
Daniel NABUCET	LAMBALLE Terre et Mer		X
Gilles THOMAS	Loudéac communauté Bretagne centre	X	
Yvon LE JAN	Loudéac communauté Bretagne centre	X	

Présents : 10

Absents : 4

Votants : 10